

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_005**  
**du conseil d'administration**  
**de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du mardi 14 octobre 2025

**4 – Affaires financières**

**Point 4.4 Admissions en non-valeur**

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 22	
Membres représentés : 10	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

**VU** l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VUS** les titres de recettes émis.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de passer en non-valeur les créances listées sur le tableau ci-dessous.

Il s'agit de titres pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement engagées sont restées infructueuses (insolvabilité du débiteur, procédure de redressement ou liquidation judiciaire, coût des poursuites trop conséquent au regard du montant de la créance, etc.).

Le passage en non-valeur permet de purger les créances des restes à recouvrer enregistrés dans la comptabilité de l'établissement.

Juridiquement la dette n'est pas éteinte et le recouvrement peut reprendre s'il existe une possibilité nouvelle d'obtenir le paiement auprès du débiteur.

LIBELLÉS DES TITRES	DBT	Montant dû TTC	Montant encaissé ou annulé	Reste dû TTC	dont TVA	MOTIFS DE NON RECOUVREMENT
TR2025-4762	<b>A</b>	672,86 €	- €	<b>672,86 €</b>	- €	Débiteur introuvable
	<b>B</b>	1 727,00 €	- €	<b>1 727,00 €</b>	- €	Prescription
<b>TOTAUX...</b>		<b>2 399,86 €</b>	- €	<b>2 399,86 €</b>	- €	

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions d'admissions en non-valeur

Besançon, le 14 octobre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis  
Pasteur

Hugues DAUSSY



Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur :	<b>21 OCT. 2025</b>
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur :	<b>21 OCT. 2025</b>